



BIENVENUE À TERRE D'ÉVEIL

ENSEMBLE SCOLAIRE DE LA VALLÉE DU MADET

Terre d'éveil est une association loi 1901, à but non lucratif, dont la mission est de créer et de gérer un ensemble scolaire privé, laïc, appliquant un projet éducatif spécifique.

Les fondements de ce projet sont les suivants :

- respecter le rythme d'apprentissage de chaque enfant ;
- favoriser l'exploration libre, l'expérimentation et l'observation dans les apprentissages ;
- donner une place importante à la créativité, à la coopération, à la réalisation de projets concrets ;
- intégrer les activités à l'environnement naturel ;
- favoriser la communication bienveillante, l'écoute et le respect d'autrui.

L'association Terre d'éveil est garante du respect de la laïcité et de la neutralité politique, idéologique et religieuse au sein de l'école. Ses adhérents, les parents, les enfants, les enseignant(e)s, les bénévoles s'interdisent tout prosélytisme politique, idéologique et religieux.

Parents, membres du Conseil d'Administration, équipe de direction et équipe pédagogique, membres de l'association et bénévoles, sont parties prenantes et co-acteurs dans la mise en œuvre et le bon fonctionnement au quotidien de l'ensemble

scolaire.

La présente charte est élaborée par le Conseil d'Administration, validée en assemblée générale ; elle est lue, approuvée et signée par tous les acteurs de l'ensemble scolaire : parents, enseignant(e)s, intervenants extérieurs, membres du Conseil d'Administration et de l'équipe de direction, bénévoles.

Dans sa forme actuelle, elle comprend : le projet éducatif et une présentation du fonctionnement de l'ensemble scolaire.

Elle est complétée par un règlement intérieur, également élaboré par le Conseil d'Administration et approuvé en assemblée générale.

CHARTRE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'ensemble scolaire de la vallée du Madet est un établissement associatif, privé, laïc, mixte et hors contrat, tout en étant en lien avec l'Éducation nationale.

Il s'inscrit dans une **démarche démocratique**, soutenue et promue par la Communauté Européenne pour l'Éducation Démocratique – EUDEC - dont l'approche est :

« Chacun devrait pouvoir choisir ce qu'il fait, quand, où, comment et avec qui, du moment que ses décisions ne transgressent pas la liberté des autres de faire de même. »

Chacun, enfant comme adulte, devrait aussi jouir d'une part égale du pouvoir de décision sur le fonctionnement de l'organisation -en particulier celui de l'ensemble scolaire- dont il fait partie, notamment sur le règlement intérieur et son application, participant ainsi à y instaurer un cadre de liberté, de confiance, de sécurité et de respect. »

Cet espace de vie et de co-apprentissage a une approche pédagogique peu conventionnelle. Il est indispensable pour les jeunes et leurs familles de bien en saisir les spécificités et d'adhérer à l'ensemble de ces principes avant de s'inscrire.

QU'EST-CE QU'UNE ÉCOLE DÉMOCRATIQUE ?

C'est une école dans laquelle les adultes et les jeunes ont une égalité de droits et de devoirs.

Ce sont eux qui prennent collectivement les décisions lors des assemblées.

Les jeunes choisissent eux-mêmes leurs activités et peuvent y consacrer le temps qu'ils souhaitent. Chacun est donc libre d'utiliser son temps en accord avec ses intérêts et ses objectifs.

PROJET EDUCATIF

UN ENVIRONNEMENT MULTI-ÂGES

Les enfants de 3 à 19 ans partagent le même lieu. Il n'y a pas de regroupement par classe d'âge.

Ce mélange des âges cultive un esprit d'ouverture et encourage les élèves à prendre soin les uns des autres et développe ainsi leur responsabilité.

Un enfant pourra être l'apprenant puis, plus tard, l'enseignant d'un autre. À travers ces échanges, l'enfant apprend à s'expliquer, à demander, à prendre sa place, puis à transmettre, à écouter, à se questionner et à s'adapter. Il consolide ses propres connaissances et enrichit sa façon de s'exprimer.

LIBERTÉ DANS LES APPRENTISSAGES

Des apprentissages auto-déterminés

Nous pensons que lorsque l'enfant est guidé par sa motivation interne, qu'il évolue dans un environnement où il est écouté et respecté, que les objectifs qu'il souhaite atteindre sont intrinsèques, qu'il est libre d'expérimenter autant qu'il le souhaite, qu'il n'est pas mis en concurrence avec d'autres enfants, ni évalué, alors, les conditions optimales d'apprentissage sont réunies.

Nous pensons que tous les enfants découvrent le monde et apprennent de façon différente, nous ne voulons donc pas imposer une pédagogie ou une façon de faire particulière dans notre ensemble scolaire.

L'apprentissage se produit à tout moment, au rythme de chacun, et de la façon qui lui convient le mieux.

Les jeunes choisissent leurs activités, ce qui garantit leur motivation et assure que chaque apprentissage est fait avec un intérêt réel.

Dans sa progression, chaque enfant est accompagné dans son unicité, de façon différenciée et personnalisée, en dehors de tout schéma imposé.

Le socle commun de connaissances et de compétences, tel que défini par l'Éducation nationale, présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire et constitue un guide utile, mais en aucun cas un objectif à atteindre

obligatoirement.

Le logiciel *Athéna* permet un suivi des acquisitions. Il transcrit l'activité d'un enfant en compétences qui correspondent aux attentes du socle commun. Il permet de faire un lien avec l'Éducation nationale, et d'établir des bilans trimestriels si le projet du jeune le nécessite.

Diversité d'apprentissages

La pluralité des approches pédagogiques est privilégiée. Différents outils et du matériel issu des pédagogies Montessori, Steiner et coopératives sont présents au sein de l'école démocratique.

Nous croyons également que beaucoup de choses sont apprises de façon informelle. Entre 0 et 3 ans, un enfant aura appris à marcher, à comprendre et à parler une ou plusieurs langues, et un millier d'autres choses. Nous souhaitons préserver cet élan tout au long de sa scolarité en lui offrant un environnement riche et adaptable.

Toutes les connaissances et compétences sont valorisées, y compris celles liées aux centres d'intérêts personnels et/ou acquises à l'extérieur.

Chacun peut être source de proposition d'activité, d'atelier, de sortie et chacun est libre d'adopter ou non cette proposition.

Autonomie et responsabilité

Entendue comme *«la capacité d'agir, de choisir et de penser par soi-même afin de se diriger dans le monde »*.

Fort de cette liberté et responsable de ses actes, chaque jeune peut être autonome dans son quotidien, dans ses apprentissages, dans son projet de vie.

Il évolue à sa guise au sein d'un environnement riche en propositions pédagogiques, au travers d'un programme d'échange de savoirs proposé chaque semaine, choisissant à chaque instant ce qui lui est le plus utile (*dessin, expériences scientifiques, visites, français, couture, maths, ciné-débat, infographie, sorties nature, sports, spectacles...*)

La diversité des âges des enfants accueillis au sein de l'ensemble scolaire (de 3 à 19 ans) et le respect des sensibilités de chacun nécessite un usage réfléchi des outils numériques.

Un temps de réflexion partagé avec un référent sera proposé régulièrement. Il permettra au jeune de prendre du recul sur son vécu quotidien, sur ses projets personnels...

Liberté de mouvement

Nous souhaitons proposer dans l'école différents espaces : salle calme, salle de vie, salle vidéo, bibliothèque, jeux, cuisine, arts plastiques, ateliers Montessori, musique, potager, terrain de sport, atelier bricolage, gymnase, ferme pédagogique, etc.

Au sein de l'ensemble scolaire, les enfants sont libres de se déplacer dans toute l'école et de choisir leur activité. Les différentes parties de l'école, intérieures et extérieures, sont accessibles, à priori, à tous et à tout moment. Tout cela pouvant être modifié par le Conseil d'École pour des raisons de sécurité, de confort ou autres.

DES ADULTES ACCOMPAGNATEURS

Ce n'est pas l'adulte qui apprend à l'enfant mais l'enfant, reconnu comme capable qui apprend par et pour lui-même, avec l'aide d'un adulte confiant, qui intervient sans entraver, ni pousser, en mettant l'accent sur la coopération.

Les référents observent et aident en s'interrogeant sur le bien-fondé de leurs interventions. Ils cherchent constamment à enrichir le milieu pour offrir aux enfants un environnement riche de propositions et de ressources, favorisant toutes les formes d'expression.

Les intervenants adultes :

- disposent de connaissances actualisées des apports des sciences humaines sur l'enfant et son développement et d'outils de développement personnel et pédagogique par leur formation continue ;
- sont authentiques, respectueux, bienveillants ; capables d'accepter l'enfant dans sa globalité, d'accueillir ses émotions, de s'adapter de manière créative à sa façon particulière d'être au monde ;
- témoignent à l'enfant leur confiance dans ses capacités naturelles à apprendre et le développement de ses nombreuses potentialités propres ;
- sont attentifs à poser un cadre sans punitions ni récompenses, en distinguant l'enfant de son comportement ;

- sont les garants du « savoir-vivre-ensemble ».

UN FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

En plus d'être acteurs de leurs apprentissages, les jeunes sont aussi les acteurs de l'organisation et de la vie de l'ensemble scolaire. Ils apprennent ainsi à vivre au sein d'un groupe de personnes impliquées dans un projet commun, comme ils le feront plus tard dans leur vie d'adulte.

Chaque membre a une part égale du pouvoir de décision concernant le collectif, selon un système de démocratie directe.

1 voix = 1 voix, qu'elle soit celle d'un jeune ou d'un adulte. ^[1] Le consensus est encouragé, un recours au consentement ou au vote (*pour, contre, consent, s'abstient*) étant toujours possible dans les situations les plus complexes.

Les jeunes participent aux missions nécessaires au fonctionnement de l'ensemble scolaire : réunions, rangement, ménage, ferme, accueil des nouveaux arrivants, temps collectifs...

DES INSTANCES DE DÉCISION ET DE MÉDIATION

Conseil d'école :

Réunion démocratique cherchant à organiser la vie du groupe. C'est l'instance centrale de décision de l'ensemble scolaire qui réunit tous les membres de la communauté éducative (*adultes, enfants*). Le conseil laisse une entière liberté d'expression aux membres de la communauté éducative. Il se tient une fois par jour.

Parlons-en :

Médiation réduite entre deux personnes (*enfant et/ou adulte*) en conflit (bagarre, moquerie, contestation, insultes...), animée par un adulte. Ne nécessite pas la présence de toute la communauté éducative. L'animateur donne la parole aux deux protagonistes, l'un après l'autre, en empêchant toute intervention tierce. Après avoir aidé à trouver une expression du conflit acceptée par les deux personnes, il ouvre la réflexion des protagonistes sur ce qui aurait pu éviter le conflit et sur la résolution à envisager.

Conseil de Vivre Ensemble :

C'est l'instance qui permet de résoudre les conflits qui n'ont pu bénéficier d'un parloir, de faire respecter les règles. Elle est composée de 4 enfants, d'un référent (qui varient au fil des mois pour que chacun ait eu un rôle dans cette instance), ainsi que des personnes concernées par un conflit. Elle permet aux jeunes d'exprimer leur pensée, d'écouter le point de vue des autres, d'argumenter, de prendre des décisions en considérant les besoins de chacun et de l'ensemble du collectif, de poser un cadre juste.

AU CONTACT DE LA NATURE

La pédagogie par la nature :

Nous pensons qu'en se sentant faire partie de la nature, on est plus enclin à l'aimer et à la respecter. L'ensemble scolaire de la vallée du Madet offre un temps en forêt et un espace extérieur pour que les jeunes créent des liens profonds et positifs avec la nature.

En pédagogie par la nature, l'exploration, la curiosité et le jeu libre favorisent la création de liens intimes, uniques et symboliques avec la nature. L'accompagnateur n'est pas un intermédiaire entre le participant et la nature. Le véritable éducateur est la nature elle-même.

L'accompagnateur devient alors un facilitateur qui peut, si nécessaire, impulser une dynamique sans pour autant diriger les activités.

Ce sont les expériences directes vécues par les personnes elles-mêmes qui sont encouragées.

Il peut toutefois proposer des activités, mais sans jamais en imposer la participation.

FONCTIONNEMENT DE L'ENSEMBLE SCOLAIRE

L'ensemble scolaire de la vallée du Madet est géré par une association laïque (Terre d'éveil) et animé par une équipe de référent(e)s.

ORGANISATION

Conseil d'Administration :

Il prend en charge la gestion administrative, économique et juridique de l'association. Il est l'employeur officiel des salariés de l'ensemble scolaire. Il veille au respect, au sein de l'association, des valeurs et des orientations fixées par la charte. Il réfléchit aux besoins de l'école et à ses orientations.

Équipe de direction (direction et/ou sous-direction) :

Elle comprend un(e) directeur/trice, un(e) sous-directeur/trice, et une personne-ressource en pédagogie. Elle gère le quotidien administratif de l'ensemble scolaire. Elle fait le lien entre parents/équipe pédagogique/Conseil d'Administration.

Elle veille au respect, au sein de l'ensemble scolaire, des valeurs et des orientations fixées par la charte. Elle porte au Conseil d'Administration les projets pédagogiques pour validation.

Équipe pédagogique :

Les référent(e)s sont garant(e)s de l'application du projet éducatif. Ils peuvent faire appel à des intervenants extérieurs pour mener à bien les différents projets élaborés avec les enfants.

Membres de l'association :

Parents : ils s'impliquent en véritables partenaires ; ils s'engagent dans la vie de l'école et sont un lien avec l'extérieur ; ils adhèrent aux valeurs et aux objectifs de l'association et soutiennent le projet éducatif ; ils participent, de différentes manières, à la demande du Conseil d'Administration ou de l'équipe pédagogique, permettant ainsi à l'ensemble scolaire de fonctionner.

Amis et sympathisants : anciens parents et personnes qui soutiennent l'école apportent une aide financière ou contribuent bénévolement à divers titres selon les besoins.

COMMUNICATION

Il est essentiel de faciliter et d'organiser au mieux la communication entre :

- parents et équipe pédagogique
- parents et Conseil d'Administration
- Conseil d'Administration et équipe pédagogique

Des rencontres collectives sont organisées en moyenne une fois par trimestre pour favoriser la communication globale au sein de l'ensemble scolaire. L'équipe pédagogique et le Conseil d'Administration présentent les orientations générales, les projets pédagogiques, les événements et ateliers mis en place et informent de tout autre sujet concernant la vie de l'ensemble scolaire. Les parents peuvent également interroger l'équipe pédagogique, l'équipe de direction ou le Conseil d'Administration sur tout sujet concernant l'école, son fonctionnement et les enfants. Ils peuvent également faire des propositions.

1) Communication parents / équipe pédagogique :

Des entretiens individuels sont organisés à la demande de la famille ou de l'équipe pédagogique, à tout moment, soit pour traiter d'une question spécifique, soit plus globalement pour faire le point sur la progression de l'enfant.

Un représentant des parents est choisi pour faciliter l'échange d'information(s) avec l'équipe pédagogique ; les parents peuvent s'adresser à tout moment au représentant pour faire remonter des questions, des demandes, etc.

2) Réunions direction / équipe pédagogique :

L'équipe pédagogique se réunit une fois par semaine pour faire le point, pour échanger sur les activités en cours et en préparation, pour organiser la vie quotidienne de l'école, pour estimer les besoins (matériels, humains) et pour faire remonter ses demandes auprès de l'équipe de direction. Chaque membre de l'équipe pédagogique est tenu d'assister à ces concertations.

L'équipe de direction et l'équipe pédagogique se rencontrent une fois par mois pour faire le point sur l'état d'avancement des projets, pour prévoir et organiser les activités à venir,

pour débattre des questions et des difficultés éventuelles rencontrées par les enseignant(e)s, pour informer les enseignant(e)s des demandes et questions du Conseil d'Administration d'une part, et des parents d'autre part.

L'équipe de direction informe les parents et le Conseil d'Administration en retour des décisions prises par l'équipe pédagogique.

Des personnes « ressource » peuvent être invitées lors de ces réunions en fonction des sujets traités et des besoins.

À la demande des référent(e)s, de la direction ou du CA, des séances d'analyse de pratiques peuvent être mises en place si besoin.

L'équipe de direction fait également remonter auprès du Conseil d'Administration les besoins de formation des enseignant(e)s.

3) Les cercles restauratifs :

Ils permettent de mettre en place, au sein d'une communauté, un moyen pour vivre les conflits dans un espace sécurisé en ayant accès, par une forme de relation respectueuse de chacun, à l'humanité des personnes.

"Le conflit fait partie de la vie. Aujourd'hui, j'ai compris que le conflit n'est dangereux que quand on essaie de s'en éloigner" (Dominic Barter).

NB : adultes et enfants au sein de l'ensemble scolaire s'engagent à communiquer, autant que possible, en veillant à respecter les principes de bienveillance : écoute mutuelle, respect d'autrui, prise en compte des besoins et des demandes de chacun, recherche de solution par le dialogue et le consensus. La direction de l'école et, en dernier recours, le Conseil d'Administration de l'association doivent être informés au plus tôt en cas de difficulté à maintenir des relations bienveillantes. Si une solution interne ne peut être élaborée, il pourra alors être fait appel à un médiateur externe pour aider à la résolution du conflit.

FINANCEMENT

L'ensemble scolaire de la vallée du Madet est une école hors contrat, ce qui signifie que nous ne recevons aucune aide de l'État pour son fonctionnement, en dehors des éventuels contrats aidés. Toutes les charges sont donc réparties entre les familles. Afin que l'ensemble scolaire soit accessible au plus grand nombre, une grille tarifaire

indexée sur les revenus des parents est proposée.

Les charges comprennent :

- les salaires des référent(e)s et des éventuels intervenants extérieurs non bénévoles ;
- les frais de chauffage, d'eau et d'électricité, d'assurance, de téléphone, de loyer, de banque ;
- le matériel pédagogique, les fournitures, le matériel de bureau et de papeterie, l'entretien et/ou le renouvellement du matériel informatique ;
- la prise en charge de formations pour les référent(e)s ;
- une partie des sorties scolaires et tous les événements auxquels participent l'association et l'ensemble scolaire ;
- les frais de communication.

La recherche active de financements extérieurs (subventions, mécénat, dons privés) fait partie des attributions du Conseil d'Administration. C'est un complément essentiel pour faire face notamment à des investissements importants. L'association Terre d'éveil, ensemble scolaire de la vallée du Madet, est une association reconnue d'intérêt général. En application des textes du code général des impôts (articles 200, 238bis, 757 et 1740A), et du rescrit n°2011/34 (FP) publié le 24 novembre 2011, tout don ou achat, d'un particulier (imposé en France) ou d'une entreprise, pour l'association et l'ensemble scolaire (y compris l'abandon exprès de revenus ou produits) ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu.

Le bénévolat est indispensable pour permettre le fonctionnement de l'école : parents, amis et sympathisants contribuent activement, chacun à sa mesure. Cette participation est essentielle pour donner de la cohésion à la communauté des adultes autour de l'ensemble scolaire et pour mettre en actes nos valeurs de solidarité et d'entraide.

J'atteste avoir pris connaissance et accepter intégralement la charte de
Terre d'éveil, ensemble scolaire de la vallée du Madet

PARENT 1

PARENT 2

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Fait à

Fait à

le

le

Signature précédée de la mention
manuscrite
« Document lu et approuvé dans son
intégralité »

Signature précédée de la mention
manuscrite
« Document lu et approuvé dans son
intégralité »